

DÉPARTEMENT DU TARN  
ARRONDISSEMENT DE  
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette  
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE  
Tél : 05.63.34.10.50  
Email : [accueil.ccas@ccas81370.fr](mailto:accueil.ccas@ccas81370.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 4 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée du CCAS.

**Présents :** Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée, Mme Hanane MAALLEM, Vice-Présidente déléguée, Mme Bernadette MARC, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, M. Mathieu SYNOWIECKI, Mme Anaïs BONDURAND, Mme Nicole SANCHEZ, Mme Marie-Josée CALVET, Mme Micheline CARRE, Mme Marie-Claire GRASSET et M. Jean-Jacques MARTIN.

**Excusés / Absents :** M. Raphaël BERNARDIN – Président, M. André SIMON (procuration à Mme Hanane MAALLEM), M. Charles PICHERY (procuration à M. Mathieu SYNOWIECKI), Mme Chantal CANDOULIVES, Mme Ouahida CHOUITI NAIB, M. Stanislas MOUNEAU, Mme Danielle VACHER.

**Secrétaire de séance :** Alaric BERLUREAU.

Date de la convocation :  
**29 mai 2026**

Conseillers en exercice : 19  
Présents : 12  
Procurations : 2

Délibération n° DL-260604-020

**Objet :**  
**CCAS - Modification du tableau des effectifs**

**Décision de l'Assemblée :**

Votant : 14  
Pour : 14  
Vote à l'unanimité

A la demande de Mme la Présidente Déléguée, M. Alaric BERLUREAU, Directeur Général du CCAS, informe l'Assemblée que le tableau des effectifs de l'EHPAD est mis à jour selon le PRE, applicable au 01/07/2026. En synthèse :

- Fermeture 0.2 ETP agent administratif, filière administrative catégorie C
- Fermeture 2.6 ETP agent technique, filière technique catégorie C
- Ouverture 1 ETP cadre de santé territorial, filière médico-sociale catégorie A

Le Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;
- Vu le tableau des effectifs en vigueur ;

- Vu les crédits inscrits au budget annexe de l'EHPAD « Chez Nous » ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial le jeudi 4 juin 2026 ;
- Considérant d'une part que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté ;
- Considérant d'autre part que les agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par les agents ;

### DÉCIDE

- D'adopter le tableau des effectifs comme présenté ci-dessus.
- De charger Mme la Présidente déléguée de l'exécution de la présente décision.

M. le Président, Raphaël BERNARDIN  
Par délégation, Mme la Présidente déléguée

Le Secrétaire de séance



Laurence BLANC



Alaric BERLUREAU



Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le 15/06/2026

ID : 081-268101151-20260604-DL26060420-DE



Libellé de l'emploi	emploi permanent ou non permanent	Emploi pourvu ou vacant	Filière	catégorie	Cadre d'emplois	travail de l'emploi	Service d'affectation
<b>SERVICE SOCIAL</b>							
Directeur	P	P	Technique	A	Ingénieur principal	15%	Administratif
Agent d'accueil / secrétariat administratif	P	P	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100%	Administratif
Assistante sociale	P	P	Sociale	A	Assistant socio-éducatif	100%	Administratif
CESF	P	P	Sociale	A	Assistant socio-éducatif	100%	Administratif
Responsable service social	P	P	Sociale	C	Agent social principal de 1ère classe	100%	Administratif

Vu pour être annexé à la délibération  
n° DL-260604-020 du 04/06/2026  
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 04/06/2026  
La Présidente déléguée  
Laurence BLANC



